

L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France

47 indicateurs



publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/7/

NOUVEAU

Version
numérique
interactive

Détails p 114

Cet ouvrage est édité par
**le Ministère de l'Éducation
nationale, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche**
Direction générale de
l'enseignement supérieur et
de l'insertion professionnelle
Direction générale de la
recherche et de l'innovation
Sous-direction des
systèmes d'information et
des études statistiques
1 rue Descartes
75231 Paris cedex 05

Directeur de la publication
Olivier Lefebvre

Rédacteur en chef
Emmanuel Weisenburger

Auteurs

Feres Belghith
Marc Bideault
Annie Bretagnolle
Julien Calmand
Jean-Pierre Dalous
Laurence Dauphin
Catherine David
Aurélie Demongeot
Christophe Dixte
Mathilde Ferro
Ghislaine Filliatreau
Samuel Fouquet
Patricia Ganem
Joëlle Grille
Christophe Jagers
Martine Jeljoul
Françoise Laville
Simon Le Corgne
Béatrice Le Rhun
Valérie Liogier
Isabelle Maetz
Stéphane Montenache
Claudette-Vincent Nisslé
Sylvaine Péan

Laurent Perrain
Pascale Poulet-Coulibando
Danielle Prouteau
Justin Quemener
Suzy Ramanana-Rahary
Catherine Robert
Isabelle Robert-Bobée
Chris Roth
Marguerite Rudolf
Frédérique Sachwald
Marie-Laure Taillibert
Anna Testas
Fanny Thomas
Odile Wolber

Maquettiste (version papier)
Corinne Jadas

Impression
Ovation

Vente DEPP/DVE
61, 65, rue Dutot
75735 Paris cedex 15



L'état
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche en France

Sommaire

enseignement supérieur

01	p 12	la dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur
02	p 14	la dépense pour l'enseignement supérieur dans les pays de l'OCDE
03	p 16	l'aide sociale aux étudiants
04	p 18	les personnels enseignants de l'enseignement supérieur public sous tutelle du MENESR
05	p 20	les personnels non-enseignants de l'enseignement supérieur public sous tutelle du MENESR
06	p 22	qualification et recrutement des enseignants-chercheurs
07	p 24	le baccalauréat et les bacheliers
08	p 26	offre de formation et population étudiante : croissance et diversification depuis 50 ans
09	p 28	l'accès à l'enseignement supérieur
10	p 30	le profil des nouveaux bacheliers entrant dans les principales filières du supérieur
11	p 32	les étudiants en formation dans l'enseignement supérieur
12	p 34	l'apprentissage dans le supérieur
13	p 36	les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur
14	p 38	la vie étudiante : le travail rémunéré
15	p 40	la vie étudiante : les séjours à l'étranger dans le cadre des études
16	p 42	les parcours et la réussite en STS, IUT et CPGE
17	p 44	les parcours et la réussite en Licence, Licence professionnelle et Master
18	p 46	la formation continue dans l'enseignement supérieur
19	p 48	le niveau d'études de la population et des jeunes
20	p 50	le niveau d'études selon le milieu social
21	p 52	l'insertion professionnelle des diplômés de l'université (Master, DUT, LP)
22	p 54	le début de carrière des jeunes sortant de l'enseignement supérieur
23	p 56	les étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur
24	p 58	la parité dans l'enseignement supérieur

recherche

- 25 p 60 l'effort de recherche et développement en France
- 26 p 62 les dépenses intérieures de recherche et développement
- 27 p 64 la R&D dans les PME, les ETI et les grandes entreprises
- 28 p 66 les dépenses de recherche des principaux organismes publics
- 29 p 68 le financement des activités de recherche et développement
- 30 p 70 le crédit d'impôt recherche, dispositif de soutien à la R&D des entreprises
- 31 p 72 le financement de la R&T par les collectivités territoriales
- 32 p 74 les objectifs socio-économiques des crédits budgétaires consacrés à la recherche
- 33 p 76 le financement et l'exécution de la R&D en France
- 34 p 78 les moyens humains de la recherche et développement
- 35 p 80 la parité dans la recherche
- 36 p 82 les chercheurs en entreprise
- 37 p 84 la formation par la recherche
- 38 p 86 les débuts de carrière des docteurs
- 39 p 88 les Jeunes Entreprises Innovantes
- 40 p 90 la R&D en biotechnologie dans les entreprises
- 41 p 92 la R&D en développement de logiciels, en nouveaux matériaux et en nanotechnologies dans les entreprises
- 42 p 94 la recherche en environnement
- 43 p 96 la France dans l'espace européen de la recherche *via* sa participation au PCRD
- 44 p 98 les publications scientifiques de la France
- 45 p 100 le positionnement de la France dans le monde par ses publications scientifiques
- 46 p 102 la production technologique de la France mesurée par les demandes de brevet auprès de l'Office européen des brevets
- 47 p 104 la production technologique de la France mesurée par les brevets de l'Office américain des brevets

Nouveau

Retrouvez l'intégralité de cette publication
en version numérique interactive

<http://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/leesr7/>



À la rentrée 2012, le nombre d'étudiants aidés s'établit à plus de 650 000, soit environ 36 % de la population concernée. Au total, l'aide financière et sociale en leur faveur atteint quasiment 6 milliards d'euros en 2012, contre 3,5 milliards en 1995.

Dans l'enseignement supérieur, plus de 650 000 étudiants reçoivent au moins une aide financière à la rentrée 2012 (*tableau 01*). La proportion d'étudiants aidés est stable par rapport à l'année précédente. Plus d'un tiers des étudiants (36,0 %) inscrits dans une formation ouvrant droit à bourse (voir ci-contre) sont aidés, ce qui est bien supérieur à la proportion observée avant la rentrée 2008 (29,3 % d'étudiants aidés en 2007, 32,7 % en 2008). À cette date, les plafonds de revenus pour l'attribution d'une bourse sur critères sociaux (BCS) ont été modifiés à la hausse pour augmenter le nombre de bénéficiaires. Les boursiers sur critères sociaux, qui représentent désormais 96 % des étudiants aidés, sont en hausse de 1,4 % en 2012 tandis que le fonds national d'aide d'urgence (ponctuelle et annuelle) est versé moins fréquemment. La proportion d'étudiants boursiers est stable à l'université (35,1 %), augmente de 0,8 point en CPGE (27,7 %) et diminue de 1,1 point en STS (45,2 %) où cette proportion est la plus élevée (*graphique 02*).

Ces données ne couvrent cependant pas l'ensemble du champ des aides financières, sociales, et fiscales, directes et indirectes, dont peuvent bénéficier les étudiants.

En plus des allocations, prêts et bourses (y compris aides d'urgence) que verse le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les aides directes comprennent en 2011-2012 l'allocation de logement social (ALS) et l'aide per-

sonnalisée au logement (APL) versées par la CNAF, auxquelles s'ajoutent divers avantages fiscaux (réduction d'impôt pour étudiant à charge, octroi d'une demi-part supplémentaire pour rattachement au foyer fiscal). Des aides indirectes viennent compléter le dispositif. Elles regroupent les oeuvres sociales des CROUS, les aides aux associations, l'exonération des droits d'inscription pour les boursiers, les personnels médicaux et sociaux des universités ainsi que la charge due au déficit de la sécurité sociale étudiante.

En 2012, le montant total de ces aides diverses aux étudiants était de près de 6 milliards d'euros (Md€), contre 3,5 Md€ en 1995, soit une hausse de plus de 71 % en prix courants et de 31 % en prix constants (*tableau 03*).

Les comparaisons internationales sur les aides aux étudiants publiées par l'OCDE ne font apparaître, pour la France, que les seuls bourses et prêts d'honneur versés par l'État, soit environ 1,8 Md€ et sous-estiment donc le dispositif des aides bénéficiant aux étudiants. En effet, les allocations de logement (ALS et APL) ainsi que les aides fiscales qui représentent en 2012, 3,1 Md€ ne sont pas prises en compte dans le cadre des aides aux étudiants dans les indicateurs de l'OCDE. Si ces aides étaient incluses dans l'aide publique au même titre que les bourses, la part des aides de l'État passerait de 7,7 % à 18,3 % (données de 2010) de la dépense publique d'éducation destinée à l'enseignement supérieur (*graphique 04*).

Bourses sur critères sociaux (BCS) : accordées en fonction des ressources et charges de la famille. Ces aides vont de la seule exonération des droits universitaires et de la cotisation de la « sécurité sociale étudiante » (échelon 0) à l'attribution d'un montant financier annuel s'élevant de 1 640 € pour une bourse à l'échelon 1 à 4 697 € pour une bourse échelon 6 (année universitaire 2012-2013).

Aide au mérite : remplace depuis 2008-2009 les bourses sur critères universitaires et les bourses de mérite. C'est un complément de bourse pour les étudiants bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux (1 800 € sur l'année universitaire) accordée à l'entrée dans l'enseignement supérieur pour les bacheliers mention très bien et à l'entrée du master pour les meilleurs licenciés.

Aide d'urgence : depuis 2008-2009, le fonds national d'aide d'urgence remplace les allocations uniques d'aide d'urgence (AUAU) et les allocations d'études.

Proportion d'étudiants aidés : se rapporte aux étudiants inscrits en université dans une formation ouvrant droit aux aides (principalement les diplômes nationaux de cursus L et M et jusqu'à la 6^e année des études de santé), en première année d'IUFM, en STS, en CPGE, en écoles d'ingénieurs sous tutelle du MENESR et dans les écoles de commerce reconnues par l'État.

Sources : MENESR-DGESIP/DGRI-SIES, MENESR-DEPP, MENESR-DGESIP, CNAF, DGFIP, OCDE.

01 Aides aux étudiants (en M€, en %)

France métropolitaine + DOM

Nature des aides	1995	2012	Structure 2012 (en %)	Évolution 2012/1995 (en %)	
				en €	en €
				courants	constants
Aides budgétaires de l'État (a)	2 062,4	4 012,1	66,9	94,5	49,3
Aides directes	1 787,8	3 546,9	59,2	98,4	52,2
Bourses et prêts (programme 231 action 1) (1)	927,7	1 815,3	30,3	95,7	50,1
Aides au mérite (programme 231 action 1) (2)		53,3	0,9		
Allocation de logement social (ALS)	672,6	1 429,4	23,8	112,5	63,1
Aide personnalisée au logement (APL) - Part de l'État	187,5	248,9	4,2	32,7	1,8
Aides indirectes	274,6	465,2	7,8	69,4	30,0
Oeuvres universitaires	253,4	337,8	5,6	33,3	2,3
Aides aux associations et médecine universitaire	12,8	25,9	0,4	102,3	55,1
Compensation de l'exonération des droits d'inscription dont bénéficient les étudiants boursiers (3)	8,4	101,5	1,7	1 108,2	827,0
Aides fiscales de l'État [b]	1 067,1	1 427,0	23,8	33,7	2,6
Majoration du quotient familial pour enfants/étudiants rattachés au foyer fiscal de leurs parents	942,1	1 217,0	20,3	29,2	-0,9
Réduction d'impôt pour frais de scolarité des enfants poursuivant des études supérieures	125,0	210,0	3,5	68,0	28,9
Total aides de l'État [a+b]	3 129,5	5 439,1	90,7	73,8	33,0
Versements des régimes sociaux [c]					
Contribution des différents régimes au financement des assurances sociales des étudiants	375,1	539,3	9,0	43,8	10,3
Versements des universités [d]					
Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes FSDIE	6,1	16,2	0,3	165,6	103,8
Total autres aides [c+d]	381,2	555,5	9,3	45,7	11,8
Total général [a+b+c+d]	3 510,7	5 994,6	100,0	70,8	31,0

(1) Le complément transport Île-de-France a été supprimé à la rentrée 2011.

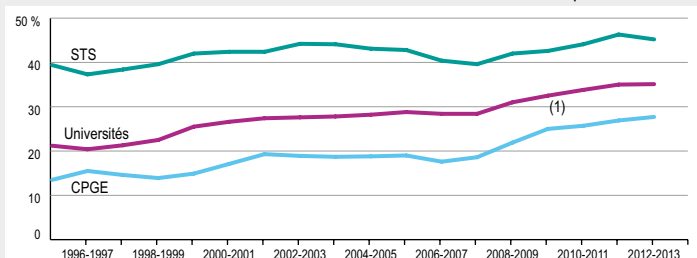
(2) Les aides au mérite ont été mises en place en 2008.

(3) Sur le champ des universités et des écoles d'ingénieurs.

Sources : MENESR-DGESIP, CNAF, ministère délégué auprès du ministère de l'économie et des finances, chargé du budget (DGFIP).

03 Évolution de la proportion d'étudiants boursiers par filière

France métropolitaine + DOM



(1) En 2009, les étudiants inscrits dans les IUFM intégrés dans une université de rattachement ne sont pas comptabilisés. On dénombre 13 422 boursiers dans les IUFM rattachés aux universités en 2009-2010.

Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, MENESR-DEPP et système d'information AGLAE (extractions annuelles au 15 mars).

02 Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière directe

France métropolitaine + DOM

a) par type d'aide	2000-01	2005-06	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13
Bourses sur critères sociaux	452 616	496 427	565 798	593 057	620 213	629 035
dont aide au mérite			20 815	23 344	25 332	26 617
Bourses sur critères universitaires	14 539	12 529	0	0	0	0
Bourses de mérite	497	842	728	549	273	80
Fonds national d'aide d'urgence ponctuelle			53 829	65 491	36 181	35 611
Fonds national d'aide d'urgence annuelle			7 521	7 508	5 822	5 636
Allocations d'études	8 090	10 461	0	0	0	0
Prêts d'honneur	2 858	1 983	0	0	0	0
Nombre d'étudiants percevant au moins une aide(1)	478 600	522 242	626 382	665 114	647 101	654 772
% d'étudiants concernés	28,6	30,2	35,8	37,5	36,1	36,0
Aide moyenne reçue par un boursier sur critères sociaux (en euros)	2 320	2 501	2 500	2 569	2 666	2 701
b) Bourses par type de formation (2)	2000-01	2005-06	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13
Université hors IUFM	335 187	369 365	407 445 (3)	441 304	460 261	465 690
% d'étudiants concernés	26,6	28,8	32,5	33,8	35,0	35,1
CPGE et STS	97 989	100 925	110 849	114 787	120 258	121 984
% d'étudiants concernés	35,7	36,5	37,8	39,2	41,2	40,6
dont CPGE	12 361	13 685	19 813	20 016	20 916	21 984
% d'étudiants concernés	17,1	19,0	25,0	25,7	26,9	27,7
dont STS	85 628	87 240	91 036	94 771	99 342	100 000
% d'étudiants concernés	42,4	42,8	42,6	44,1	46,3	45,2

Champ : bourses sur critères sociaux (y compris AIE jusqu'en 1999), bourses sur critères universitaires (supprimées en 2008), bourses de mérite, allocations d'études (supprimées en 2008), prêts d'honneur (supprimés en 2009), allocations d'IUFM (supprimées en 1998), fonds national d'aide d'urgence ponctuelle et annuelle (créé en 2008).

(1) Il est possible de cumuler plusieurs aides. Ainsi en 2012-2013, 14 826 étudiants perçoivent une bourse sur critères sociaux et l'aide d'urgence ponctuelle et 764 bénéficiaires touchent les deux FNAU. Il n'est en revanche pas possible de cumuler une BCS et une aide d'urgence annuelle.

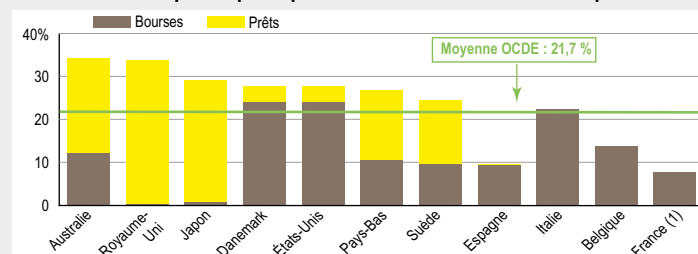
(2) Bourses sur critères sociaux, bourses sur critères universitaires et bourse de mérite.

(3) En 2008 et en 2009, les étudiants inscrits dans les IUFM intégrés dans une université de rattachement ne sont pas comptabilisés. On dénombre 13 422 boursiers dans les IUFM rattachés aux universités en 2009-2010.

Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, MENESR-DEPP et système d'information AGLAE (extractions annuelles au 15 mars).

04 Aides publiques pour l'enseignement supérieur (2010)

en % de la dépense publique d'éducation consacrée au supérieur



(1) Pour la France, si l'on intégrait les aides au logement et les aides fiscales, la part des aides de l'État passerait à 18,3 % en 2010.

Source : OCDE, Regards sur l'Éducation 2013.

L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – un site compagnon

Un site web dédié est associé à cette publication. Adapté aux mobiles, tablettes, ordinateurs portables et de bureau, il propose une exploration interactive du contenu et de nombreuses fonctionnalités pour approfondir votre analyse :

- Lexique ;
- Moteur de recherche ;
- Accès aux références associées à chacune des contributions ;
- Exploration de la collection des graphiques utilisés ;
- Graphiques interactifs ;
- Exploration du contenu par auteur, institution contributrice, source utilisée ;
- Accès à l'ensemble des données sous-jacentes proposées en licence ouverte

publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/7/



L'Atlas régional des effectifs étudiants 2012-2013

L'Atlas régional des effectifs étudiants constitue un document de base pour une approche territoriale, régionale et nationale de l'enseignement supérieur en France.

Les effectifs d'étudiants sont présentés par formations, établissements et situés sur le territoire.

L'Atlas régional des effectifs étudiants permet aux différents partenaires et acteurs du système d'enseignement supérieur de disposer d'une vision exhaustive commune du paysage de l'enseignement supérieur.

15 €, mars 2014

Site internet dédié en web adaptatif

Toutes les informations de l'Atlas régional des effectifs d'étudiants vous sont proposées sur un site internet dédié, adapté aux mobiles, tablettes, ordinateurs portables et de bureau :

- graphiques dynamiques, cartographies et tableaux
- 12 ans de données
- Accès à la plateforme open data du MENESR

publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/atlas/

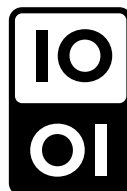


La plate-forme de données ouvertes sur l'enseignement supérieur et le recherche du MENESR

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche propose un ensemble de jeux de données ouvertes sur l'enseignement supérieur et la recherche. Cette offre est fédérée au sein d'une plate-forme proposant des fonctionnalités avancées de filtrage, d'exportation sous divers formats (ouverts ou propriétaires) et un accès par API.

Ces jeux de données couvrent notamment les effectifs d'étudiants inscrits dans l'ensemble des formations d'enseignement supérieur localisés à la commune sur un historique de 12 ans, les statistiques régionalisées sur la R&D, les participations nationales au 7^e programme-cadre de recherche et développement technologique de l'Union européenne, des informations géolocalisées sur les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les écoles doctorales, les structures de transfert, de valorisation et d'accompagnement de l'innovation financées par le MENESR.

data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/



**> vous recherchez une
information statistique**
Demandes téléphoniques ou écrites

Centre de documentation
61-65, rue Dutot
75732 Paris Cedex 15

Téléphone
01 55 55 73 58
Courriel
Depp.documentation@education.gouv.fr

**> vous désirez consulter les
publications du ministère de l'Éducation
nationale, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche**

sur internet
www.education.gouv.fr
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

**> vous désirez obtenir
des publications
du ministère de
l'Éducation nationale, de
l'Enseignement supérieur
et de la Recherche**

Catalogue, achats,
abonnements

DEPP
Département de la
valorisation et de l'édition
61-65, rue Dutot
75732 Paris Cedex 15

Vente : 01 55 55 72 04

L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France

L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche constitue un état des lieux annuel et chiffré du système français, de ses évolutions, des moyens qu'il met en œuvre et de ses résultats, en le situant, chaque fois que les données le permettent, au niveau international. Chacune des 47 fiches présente sur une double page au moyen de graphiques, de tableaux et de commentaires, les dernières données de synthèse disponibles sur chaque sujet.



Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
DGESIP/DGRI-SIES Sous-direction des systèmes
d'information et études statistiques
1, rue Descartes – 75231 Paris CEDEX 05

16 €

ISSN 1962-2546
Dépôt légal
2^e trimestre 2014
ISBN 978-2-11-099377-9

